

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 JUIN 1984

DELIBERATION N° 84-10 DU 14 JUIN 1984
RELATIVE AU RESEAU PLUVIOMETRIQUE ET A
L'EQUIPE DE JAUGEURS

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie"

D E L I B E R E

Article 1

Il est fait remise à l'Etat des sommes versées par l'Agence en ses lieu et place pour le financement en 1981, 1982 et 1983 du réseau pluviométrique complémentaire et de l'équipe de jaugeurs mise à la disposition du Service de la Navigation de la Seine, pour un montant total de 827 006 F.

Article 2

Dans le cas où les crédits nécessaires à la participation de l'Etat pour 1985 au réseau pluviométrique complémentaire et à l'équipe de jaugeurs seraient inscrits au Budget de l'Etat 1985, l'Agence pourra faire, sur avis des Commissions l'avance des dépenses correspondantes en attendant le versement effectif par l'Etat de sa participation.

Dans le cas où cette participation de l'Etat ne serait pas inscrite au Budget de l'Etat 1985, l'Agence ne fera aucune avance.

LE SECRETAIRE,
DIRECTEUR DE L'AGENCE,

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Claude LEFROU



Lucien VOCHEL

